

Préparation et présentation à l'examen AIPR : Opérateur expérimenté



Public

Salariés intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux souterrains et aériens, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Prérequis : connaissance de la réforme anti-endommagement et expérience terrain souhaitée.

Objectifs

Rappeler et approfondir la réforme anti-endommagement, du guide technique pour leur mise en pratique.

Identifier les différents réseaux pour appliquer la réglementation et adapter les techniques utilisées sur le chantier conformément au guide technique.

Réussir l'examen QCM de l'AIPR Opérateur.

Déroulé

La formation se déroule sur une journée de 8h00 organisée en deux temps :

1^{ère} partie : Formation (7h00)

- x Contexte de la réforme anti-endommagement et sensibilisation des participants aux risques liés à l'endommagement des réseaux souterrains et aériens,
- x Rôle et obligations des différents acteurs dans la préparation, l'organisation d'un projet en phase étude/projet et en phase travaux,
- x Classification, caractéristiques et risques des principaux réseaux et leurs affleurants,
- x Fonctionnement et utilisation du guichet unique,
- x Lecture des plans annexés aux récépissés de DICT et compréhension des classes de précision des réseaux renseignées par les exploitants,
- x Marquage – piquetage et sa traçabilité,
- x Documents obligatoires à présenter sur un chantier en cas de contrôle,
- x Contenu du guide technique,
- x Procédures à appliquer en cas d'imprévu et de situations exceptionnelles (découverte de réseaux non cartographiés, endommagement de réseaux, réalisation de travaux urgents),
- x Règle des 4A,
- x Réalisation et transmission des plans de récolement.

2^{ème} partie : Evaluation QCM AIPR Opérateur (1h00)

Le candidat est présenté à l'examen final : QCM de 30 questions à choix multiples aléatoires et individuelles. Chaque apprenant dispose d'une durée d'une heure pour passer le test sur un ordinateur connecté à la plate-forme du ministère MEDDE grâce à un numéro d'identifiant unique.

Méthodes pédagogiques

Les moyens pédagogiques utilisés reposeront sur l'association d'une présentation théorique de la réglementation et des échanges avec les participants pour illustrer à l'aide de retours d'expérience et de cas pratiques simples le contenu de la réforme anti-endommagement. La formation sera ponctuée également de courtes séquences de questions issues du QCM des examens finaux établi par le MEDDE afin d'entraîner les participants au passage de l'examen final.

Validé par :

La réussite au QCM est sanctionnée par la transmission, au candidat et à l'employeur, par le centre d'une **attestation de compétences**. L'employeur procédera ensuite à la délivrance de l'AIPR Concepteur (valable pour une durée de 5 ans).

Durée et lieu, dates ou période

Inter entreprises : 1 jour sur le site du CFPPA à La Motte-Servolex (Savoie) – dates sur demande
Intra entreprise : 1 jour sur le site de l'entreprise – dates sur demande

| S | O | N | D | J | F | M | A | M | J | Jt | A |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|---|
| | | | | | | | | | | | |

Intervenant

Un formateur du CFPPA Savoie – Bugey, titulaire de l'AIPR Concepteur, justifiant d'une expérience en pédagogie et de terrain dans le domaine concerné assure cette formation de préparation et présentation à l'examen AIPR opérateur.

Coût et financement

Nous contacter pour les possibilités de financement

Contacts

Responsable formation : Gaëlle LIRAUD - gaelle.liraud@educagri.fr

Informations administratives et financières : Sophie HAUSER sophie.hauser@educagri.fr ou Céline RADIGALES celine.radigales@educagri.fr

CFPPA Savoie Bugey | Tel : 04 79 25 42 02 | www.reinach.fr

Domaine Reinach – 1031 Avenue C. Albert – 73290 La Motte-Servolex